



# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

## PROCES VERBAL

L'an deux mil onze, le dix-sept du mois de novembre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roger BOYER, Maire.

**Présents :** M. Roger BOYER, Mme Reine DROUET, M. Jacques DUGUE, Mme Catherine DUSSER, M. Jacques ELIAS, M. Patrick GALLAIS, Mme Maria GASCHET, Mme Pascale GERMAIN, M. Eric HAYES, M. Michel MOLIERE, M. Thierry SEGALA et Mme Nicole TALLET.

**Absent excusé :** M. Christian DROUET donne pouvoir à Mme Reine DROUET.

Le quorum étant atteint M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 45.

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal :

« M. Philippe FOUBERT membre de notre équipe des services techniques nous a quitté jeudi 10 novembre 2011 à la suite d'une longue maladie ». M. le Maire remercie Philippe pour son engagement personnel, sa volonté de bien faire et sa gentillesse permanente, et demande aux conseillers municipaux d'observer une minute de silence à sa mémoire. Une délégation d'élus lui rendra hommage lors des obsèques qui auront lieu vendredi 18 novembre à Epernon.

### I – Désignation du secrétaire de séance :

Mme Pascale GERMAIN est désignée comme secrétaire de séance.

### II – Procès verbal de la séance du 19 octobre 2011

Il n'y a aucune observation, le compte rendu est adopté et signé. La fiche des délibérations de la séance du 19 octobre 2011 est également signée.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) **AUTORISE** M. le Maire à rajouter un point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Cette création de poste sera examinée en point n°5 de notre ordre du jour.

### III – Décisions prises en matière d'urbanisme

Mme Pascale Germain rend compte des dossiers depuis le 19 octobre 2011.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevables/ sans suite	En attente
<b>PC</b>	3			4
<b>DT/DP</b>	4	6		2
<b>CU</b>		1		
<b>DIA</b>	3	3		1

M. le Maire rappelle la procédure mise en place pour la préparation des réunions du Conseil municipal :  
Les conseillers municipaux ont reçus tous les documents nécessaires à leur information et se sont réunis en commission générale en mairie le lundi 14 novembre 2011 de 20h30 à 23h00 afin d'examiner et d'échanger sur tous les points de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour.

#### **1. ARTICLE L. 2122 -22 DU CGCT : DELEGATIONS AU MAIRE**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que suivant l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégations en date du 16 mars 2008 et du 25 mai 2009, pour la durée du mandat. C'est dans ce cadre qu'il rend compte des points suivants :

##### **1.1 Marché de travaux**

Depuis le 19 octobre 2011, le marché de travaux suivant a été passé :

- Entreprise T. F. C. retenue pour le remplacement du système de téléphonie de la mairie pour 3 900 € H.T. soit 4 664,40 € TTC.

#### **2. RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2011, M. le Maire a signalé que le recensement de la population aurait lieu à Saint-Martin-de-Nigelles du 19 janvier au 18 février 2012. Mme Maria Gaschet sera désignée par arrêté coordonnateur communal, assistée par un agent administratif.

Pour cette opération, il s'avère nécessaire de fixer la rémunération de trois agents recenseurs nécessaires à cette mission sur une base proposée par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir :

- . 1 € par feuille de logement remplie,
  - . 1,65 € par bulletin individuel rempli et signé.
- (Montants bruts, charges sociales à déduire).

Une dotation forfaitaire nous sera versée au titre de l'enquête de recensement 2012 à hauteur de 3 465 €. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2012.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) **DECIDE** de rémunérer les trois agents recenseurs à raison de :

- . 1 € par feuille de logement remplie,
- . 1,65 € par bulletin individuel rempli et signé

#### **3. TARIFICATION DU NOUVEAU SITE CINERAIRE DU CIMETIERE**

Compte tenu de la création d'un site cinéraire dans le cimetière, Mme Nicole Tallet, en collaboration avec les personnes ayant travaillé sur ce projet, propose la tarification suivante :

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit
- Caverne cimenté 60 X 60 X 60 cm :

concession de 15 ans : 180 €	}	Renouvelable
concession de 30 ans : 280 €		

Tarif de la superposition : 20 % de la tarification en cours de la concession « caverne ».  
Un maximum de 4 urnes est accepté.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) **APPROUVE** la nouvelle tarification du site cinéraire du cimetière telle que présentée ci-dessus.

#### **4. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL**

M. le Maire fait part au Conseil municipal de l'annulation de ce point à l'ordre du jour.

#### **5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Mme Catherine Dusser signale qu'un agent au service technique peut bénéficier d'un avancement de grade. La commission Personnel propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 sous réserve de l'accord de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir qui se réunit le 24 novembre 2011.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

## **6. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Mme Maria Gaschet rappelle que lors du dernier Conseil municipal, M. le Maire avait été autorisé à contracter un prêt auprès du Crédit Agricole afin d'avancer la TVA et les subventions à venir dans le cadre du financement du projet scolaire. Il avait été précisé également que compte tenu de la conjoncture les banques ne prêtaient qu'à minima et donc que nous serions amenés à trouver un autre financeur pour couvrir la totalité de la TVA et des subventions attendues en 2012.

En cette fin d'année, l'Etat a ouvert une enveloppe d'un milliard cinq cent mille euros à destination des collectivités territoriales afin qu'elles puissent emprunter par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignations et continuer d'investir. C'est une opportunité pour notre commune. L'ouverture de l'enveloppe de prêt est prévue jusqu'au 31 décembre 2011. L'inscription au budget d'opérations d'investissement inscrites en Recettes de compte 16, nous permet de recourir à cet emprunt.

Le montant du recours à l'emprunt inscrit au Budget Primitif 2011 (dans la limite de l'enveloppe disponible) demandé à la CDC sera de 376 000 € selon les conditions suivantes :

Montant : 376 000 €  
Taux fixe : 3.84 %  
Durée : 2 ans  
Annuité : 14 438.40 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) **AUTORISE** M. le Maire à recourir à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et à exécuter toutes formalités liées à ce dossier.

## **7. REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME**

Un tableau de simulation de taxe entre la TLE et la TA a été distribué à tous les conseillers.

M. le Maire rappelle que lors du dernier Conseil municipal avait été abordé le principe de réforme de la fiscalité de l'urbanisme.

Mme Pascale Germain rappelle que cette réforme vise à clarifier le droit actuel. Elle repose sur un nouveau dispositif composé de deux taxes complémentaires, la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD), appelées à se substituer à la taxe locale d'équipement (TLE) et à d'autres prélèvements dont cinq concernent le département. Les délibérations devront être prises avant le 30 novembre 2011.

La TA remplacera donc la TLE pour les autorisations de construire déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle est plus simple que la TLE car elle repose sur une assiette plus facile à définir (la SHOB et la SHON disparaissent au profit des surfaces de plancher closes et couvertes de la construction calculées au nu intérieur des façades avec un niveau de plafond de plus de 1,80 m) et sur une valeur forfaitaire de 660 €/m<sup>2</sup> quelle que soit la destination de la construction (fin des neuf catégories de la TLE).

Comme le prévoit l'article L. 331-12 du Code de l'urbanisme, de nouvelles occupations du sol seront taxées comme les éoliennes, photovoltaïque au sol, piscine, aires de stationnement de caravanes et d'habitations légères de loisir, etc. Un abattement de 50 % est appliqué sur les cent premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale (valeur forfaitaire 330 €/m<sup>2</sup>).

Des exonérations de plein droit sont prévues comme par exemple :

- Les logements locatifs publics financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- Les bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après en avoir débattu en commission générale, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'instituer le taux de 4,5 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- de ne pas instaurer le versement pour sous-densité (VSD).

Cette décision sera valable pour une durée d'un an reconductible.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) **DECIDE** d'instituer le taux de 4,5 % en matière de taxe d'aménagement communale et de ne pas instaurer le versement pour sous-densité (VSD).

## **8. POINT SUR LES TRAVAUX**

Mme Pascale Germain présente les différents travaux en cours sur la commune :

### **➤ Travaux**

Les deux murs au-dessus des portes en bois donnant accès à la cour de l'école, côté mairie, ont été rénovés durant les congés de la Toussaint. L'entrée de l'école par la rue Jean Moulin est de nouveau possible et désormais sécurisée.

### ➤ **Sécurité**

Nous invitons les administrés à respecter le code de la route et notamment à ne pas emprunter les rues en sens interdit. Ce code s'applique également aux cyclistes, tout particulièrement dans la côte du Bois d'Olivet et la rue de la Drouette.

### ➤ **Environnement**

Nous rappelons qu'un arrêté a été pris concernant les feux de jardins et qu'il est souhaitable de le respecter pour le bien-être de tous.

Prochainement aux Saules Têtards, une aire de stationnement sera délimitée par des arbustes afin d'empêcher l'accès et le stationnement des véhicules près de la rivière sur l'espace enherbé.

L'aménagement du nouveau site cinéraire s'achèvera avec la plantation de végétaux.

Comme chaque année des arbustes et des vivaces seront plantés sur différents sites de la commune.

Mme Catherine Dusser signale aux membres du Conseil municipal que l'état d'avancement des travaux de l'école est correct. La toiture est terminée ainsi que le bardage en zinc, les travaux d'isolation, d'électricité et de doublage sont en cours. Les menuiseries aluminium sont en cours de pose. Le fond de forme de la noue paysagère est préparé.

L'aménagement des abords de l'école s'effectuera au printemps 2012. Pour des raisons de sécurité, les nouveaux locaux n'ouvriront qu'à la fin des travaux. Aussi, nous programmons l'utilisation des nouvelles structures à la rentrée scolaire de septembre 2012. Le déménagement pourra s'effectuer dans la sérénité durant les congés d'été.

## **9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire** et Mme Pascale Germain ont reçu des habitants de Ouencé qui demandent une extension de réseau d'assainissement collectif. Le sujet sera évoqué en commission pour leur rendre une réponse.

M. le Maire et les conseillers municipaux souhaitent à M. Alain PETITBON une excellente retraite, bien méritée, après vingt années passées au sein des services techniques de la Commune. Ils le remercient pour la qualité de son travail, des relations humaines entretenues avec les personnels, les enseignants, les élus et son engagement au service des Nigellois, nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa nouvelle vie.

**Mme Catherine Dusser** signale que le marché de Noël avec présence d'artisans aura lieu le vendredi 16 décembre à l'école à partir de 18 h.

**Mme Reine Drouet** fait la lecture d'un courrier de remerciements du SIAD concernant la subvention octroyée par la commune.

**M. Michel Molière** signale qu'afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ERDF réalise des travaux sur notre commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité :

**Mardi 6 décembre 2011 entre 9 h 30 et 12 h 00 aux endroits suivants :**

**1 au 7 chemin des Aulnes**

**1 au 16 rue Georges Léger**

**1 au 17 rue de Nigelles**

**Rue Pierre Bouttier**

**Mme Maria Gaschet** rappelle que pour le recensement 2012, des agents recenseurs, munis d'une carte officielle et tenus au secret professionnel, remettront aux administrés des questionnaires à remplir concernant leur logement et les personnes qui y habitent. **La participation des habitants est essentielle et obligatoire.** Les réponses resteront confidentielles et protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Nous remercions la population par avance de réserver le meilleur accueil à ces agents. Une lettre sera distribuée dans chaque foyer en début de campagne présentant la démarche du recensement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 35.

**Le Maire**  
**M. Roger BOYER**

**La secrétaire de séance**  
**Mme Pascale GERMAIN**

<b>Civilité</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
Monsieur	DROUET	Christian	Donne pouvoir à Reine DROUET :
Madame	DROUET	Reine	
Monsieur	DUGUE	Jacques	
Madame	DUSSER	Catherine	
Monsieur	ELIAS	Jacques	
Monsieur	GALLAIS	Patrick	
Madame	GASCHET	Maria	
Madame	GERMAIN	Pascale	
Monsieur	HAYES	Eric	
Monsieur	MOLIERE	Michel	
Monsieur	SEGALA	Thierry	
Madame	TALLET	Nicole	